

PROGRAMME VOLONTAIRES POUR LA PRESERVATION DES FORETS (V-FORETS)

LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RESTREINT POUR L'IDENTIFICATION DE PROJETS D'ACCUEIL DE VOLONTAIRES INTERNATIONAUX D'ECHANGES ET DE SOLIDARITE (VIES)

1. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les 1^{er} et 2 mars 2023 s'est tenu à Libreville le One Forest Summit, qui a rassemblé les autorités publiques, les scientifiques et les acteurs de la société civile des pays des trois grands bassins forestiers mondiaux : la forêt amazonienne, le bassin du Congo et les forêts tropicales d'Asie du Sud-Est. En prélude au One Forest Summit s'est tenu un forum des jeunes, le One Forest Youth Forum du 27 au 28 février 2023, sur le thème « Les jeunes face aux enjeux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers ». À cette occasion, les participants ont plaidé pour que les jeunes soient pleinement actrices des politiques publiques environnementales et soutenues dans leurs initiatives. Parmi leurs recommandations, les participants ont émis le souhait du lancement d'un programme de volontariat permettant aux jeunes, à travers des mobilités croisées (Nord-Sud, Sud-Nord, Sud-Sud), de s'engager concrètement en faveur de la préservation des espaces forestiers.

Afin d'opérationnaliser cette recommandation, le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a confié à France Volontaires le pilotage d'un programme visant à **soutenir les initiatives portées par les acteurs publics et les acteurs de la société civile en faveur de la préservation des espaces forestiers dans les pays du bassin du Congo**, plus spécifiquement le Cameroun, le Gabon, la République du Congo et la République Démocratique du Congo.

D'une durée de 36 mois, le programme doit permettre de :

- **Soutenir au moins 40 initiatives impactantes** portées par les organisations de la société civile et les autorités publiques des pays du bassin du Congo par la mobilisation de volontaires nationaux et internationaux.
- **Favoriser l'engagement et la mobilité croisée de 66 volontaires** venant des pays du bassin du Congo et de France dans le cadre d'une mission de volontariat.

Le programme est piloté et mis en œuvre en partenariat avec le **One Forest Youth Initiative** (OFYI). Organisation internationale de jeunesse de droit gabonais, créée à l'issue du One Forest Youth Forum dont l'objectif est de contribuer à l'engagement des jeunes Africains et d'ailleurs pour un monde plus solidaire, prospère et sobre en carbone. Sa mission est de représenter et défendre, tant au niveau national qu'international, les intérêts des jeunes à travers l'initiation et la formation au leadership, au volontariat, à la recherche et l'innovation.

2. DISPOSITIFS DE VOLONTARIAT MOBILISABLES

Le programme repose sur la mobilisation de quatre dispositifs de volontariat :

- **Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** : Ce dispositif français a pour objet « l’accomplissement d’une mission d’intérêt général à l’étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l’action humanitaire ». Soutenu par le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, le VSI permet la réalisation d’une mission à l’international de 12 mois minimum. Ce statut est ouvert à toute personne majeure sans condition de nationalité. Toutefois, le volontaire de solidarité internationale ne peut pas accomplir de mission dans un état dont il est le ressortissant ou un résident régulier. Dans le cadre du programme, les missions de VSI devront être de 12 mois.
- **Le Volontariat d’Echange et de compétence (VEC)** : Le volontariat d’échange et de compétence est porté par certaines associations membres de France Volontaires. Il s’agit pour un volontaire senior d’apporter son expérience et son expertise à une structure qui l’accueille pour une mission de courte durée (trois mois maximum).
- **Le Volontariat National (VN)** : Dans de nombreux pays, notamment en Afrique, des programmes de volontariat nationaux se construisent pour répondre aux enjeux locaux et répondre aux demandes d’engagement de la jeunesse. Ils mobilisent des jeunes ressortissants nationaux dans des missions d’intérêt général. Dans le cadre du programme, les missions de volontariat national seront de 12 mois et pourront particulièrement être mobilisées en République du Congo et au Cameroun.
- **Les missions de réciprocité en France (SC-R et VSI-R)** : Des volontaires issus des pays du programme auront la possibilité de venir réaliser des missions en France, à travers deux dispositifs : le VSI de réciprocité (selon les mêmes dispositions que le VSI classique décrit plus haut) et le service civique de réciprocité (SC-R). Le SC-R est ouvert à des volontaires non-français de 18 à 25 ans, 30 ans pour les personnes en situation de handicap, effectuant une mission de Service Civique en France auprès des structures intervenant dans des domaines en lien avec les problématiques forestières et dans le respect du cadre réglementaire du Service Civique. Les missions seront de 8 mois, les volontaires seront recrutés dans les pays cibles du programme et seront déployés dans des structures françaises.

Un tableau récapitulatif est disponible en [annexe](#).

3. TERMES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Objectifs	Identifier les organismes désireux d'accueillir des volontaires internationaux d'échanges et de solidarité dans le cadre de leurs projets portant sur la préservation des forêts dans les pays du bassin du Congo.
Organismes éligibles	Sont éligibles à cet AMI : <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes français membres de France Volontaires ; • Les organismes non-membres de France Volontaires identifiés dans le cadre de cet AMI restreint, porteurs de projets en lien avec la géographie et les thématiques du programme et pouvant justifier d'une capacité d'accueil satisfaisante.
Cadre du programme	<p><u>Un cadre opérationnel structuré autour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un comité de pilotage associant notamment le MEAE, France Volontaires et l'OFYI. Ce comité de pilotage est l'instance d'instruction et de validation des orientations du programme. Il crée les conditions pour faciliter la création des missions et la mise en œuvre des activités selon le cadre défini. • Un accompagnement technique par les équipes de France Volontaires en particulier pour la construction des missions et le déploiement des volontaires. <p><u>Géographie :</u></p> <p>Les missions proposées dans le cadre de cet AMI devront se dérouler en France, au Cameroun, au Gabon, en République du Congo ou en République Démocratique du Congo.</p> <p>Le déploiement des volontaires sera soumis au respect des recommandations sécuritaires du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/</p> <p><u>Thématiques des missions de volontariat :</u></p> <p>Les missions des volontaires devront être orientées autour des thématiques suivantes :</p> <p>Valoriser la forêt : valorisation locale des produits forestiers non-ligneux (PFNL), mises en place d'activités alternatives au braconnage et à la déforestation, accompagnement des communauté forestière, gestion durable des ressources, valorisation des savoirs ancestraux...</p> <p>Restaurer la forêt : activités de reboisement, lutte contre la déforestation, restauration des terres, solutions basées sur la nature, plaidoyer national et international, etc.</p>

	<p>Protéger la forêt : gestion concertée des parcs naturels, écotourisme responsable, lutte conflits hommes faunes, implication des communautés locales et des populations autochtones (CLPA), sensibilisation à la déforestation et aux enjeux climatiques liés à la forêt, etc.</p> <p>Une intégration de thématiques transversales sera particulièrement appréciée : participation de la jeunesse, genre et droit des communautés locales et des populations autochtones (CLPA).</p> <p>Les missions pourront être dites d'appui (renforcement des capacités, plaidoyer, appui à la communication, à la structuration et à la recherche de financement auprès de structures en lien avec les thématiques) ou axées sur la mise en œuvre concrète de projets en lien avec les thématiques retenues (assistance technique, gestion de projet, actions dans les communautés etc.).</p> <p>Calendrier :</p> <p>Selon les projets, le démarrage des missions pourra être envisagé à compter de mai/juin 2024. L'ensemble des missions devront être terminées avant la clôture du programme, prévue en avril 2026.</p> <p>Communication, évaluation :</p> <p><u>Communication :</u></p> <p>Un plan de communication permettant de valoriser le programme et ses résultats sera déployé. Il s'appuiera notamment sur la création d'une identité visuelle, la production/diffusion de portraits de volontaires et de témoignages d'acteurs sur les supports digitaux (sites internet, réseaux sociaux, etc.). Un évènement de lancement et un évènement de clôture (essaimage) seront également organisés.</p> <p><u>Evaluation</u></p> <p>Une évaluation externe du programme sera réalisée afin de vérifier la pertinence du programme et l'efficacité/efficience de sa mise en œuvre. Cette évaluation devra formuler des recommandations pour une prolongation du programme et la mobilisation de nouveaux partenaires financiers complémentaires</p>
<p>Modalités de participation</p>	<p>Les organismes sont invités à manifester leur intérêt en renseignant le formulaire en ligne et en mentionnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lieu de mission ; • Le lien avec la thématique forestière dans laquelle s'inscrit la.les mission.s proposée.s • Les objectifs visés par la.les mission.s ; • Le cadre partenarial ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de volontaires; • Le contenu détaillé de la/des mission.s proposée.s; • Les modalités d'accueil envisagées (hébergement, accompagnement du volontaire, etc.) • Les agréments en cours de validité pour les dispositifs de SC et / ou de VSI; • Le calendrier de déploiement envisagé ;
<p>Critères de sélections et engagements attendus</p>	<p><u>Critères de sélection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'expérience de l'organisation en matière d'accueil de volontaires et sur la thématique ; • La qualité de la/des mission.s proposée.s (identification des besoin, objectifs, plus-value de la mission, modalités d'accompagnement) ; • Le nombre de volontaires mobilisés ; • Le calendrier proposé ; • La capacité à accueillir les volontaires dans de bonnes conditions ; • La capacité à assurer un suivi opérationnel de la mission du volontaire ; • La capacité à couvrir les frais de fonctionnement du/des volontaire.s ; • La capacité à porter un projet à l'échelle de deux pays ou plus sera valorisée. <p><u>Engagements attendus des lauréats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement à formuler sous forme de fiche/s de mission les objectifs et modalités de la mission de manière claire et rapide ; • L'engagement à participer efficacement à la constitution du dossier administratif nécessaire à la demande de visa ; • L'engagement à suivre, si besoin, les formations nécessaires à l'accueil d'un volontaire; • L'engagement dans le tutorat de la mission du volontaire ; • La participation financière selon les modalités définies lors du conventionnement ; • Une implication dans les espaces d'échanges du programme ; • Une contribution à la communication du programme ; • Une contribution à l'évaluation du programme.

4. ELEMENTS BUDGETAIRES

Pour la mise en œuvre des missions, les structures lauréates bénéficieront des financements prévus dans le cadre réglementaire propre aux différents dispositifs (VSI et Service civique). A cela s'ajoutera le soutien financier du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, géré par France Volontaires dans le cadre du programme.

Le tableau ci-dessous précise, à titre indicatif, les coûts unitaires moyens **estimés** de mobilisation pour une mission, selon le dispositif et la répartition des financements à mobiliser. Ces montants sont indicatifs et peuvent être amenés à évoluer suivant le cadre de mise en œuvre de chaque mission. La contribution de la structure d'accueil devra obligatoirement être en numéraire.

	Coût estimé d'une mission	Montant pris en charge fixé par l'Etat dans le cadre réglementaire des dispositifs *	Montant maximum pris en charge par le programme V-Forêts	Reste à charge estimé pour la structure d'accueil
VSI	32 258 €	8 838 €	21 420 €	3 000 €
SCR	16 519 €	5 000 €	8 600 €	2 919 €
VSI-R	33 058 €	18 037 €	12 021 €	3 000 €
VEC	4 000 €	0	4 000 €	A déterminer
VN	4 000 €	0	4 000 €	A déterminer

**Agence du service civique pour le service civique, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour le VSI.*

Chaque mission fera l'objet d'une convention signée entre les parties précisant les rôles et responsabilités de chacun quant à l'organisation et la réalisation de la ou des mission(s). Il ne pourra y avoir ni déploiement ni prise en charge de la moindre dépense par le programme tant que cette convention ne sera pas signée par chacune des parties.

5. CALENDRIER INDICATIF

16 janvier 2024 : Date de publication de l'appel à manifestation d'intérêt

31 mars 2024 : date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt

Entre le 1^{er} et le 19 avril 2024 : sélection des lauréats

Entre avril et juin 2024 : conventionnement pour portage de(s) mission(s)

Entre mai 2024 et juin 2025 : déploiements des volontaires

6. POUR CANDIDATER

Compléter le formulaire en ligne : <https://forms.office.com/e/s1sFZfBAaW>

Il vous sera demandé de :

1. Présenter votre structure et définir une personne référente ;
2. Pour chaque type de volontariat, préciser :
 - a. Le nombre de mission de volontariat souhaité ;
 - b. Le ou les pays de déploiement ;
 - c. Le cadre partenarial de la mission ;
 - d. Pour chaque mission : le projet d'accueil, la mission de volontariat, l'intégration des thématiques du programme, y compris les thématiques transversales, le profil attendu, la date souhaitée pour le déploiement et un classement par ordre de priorité des missions proposées.

Vous pourrez, avec un formulaire, déposer jusqu'à cinq missions pour chaque type de volontariat. Si vous souhaitez déposer plus de cinq missions par dispositif, il sera nécessaire de remplir un questionnaire supplémentaire.

Pour toute demande relative à ce questionnaire merci d'envoyer un courriel à :

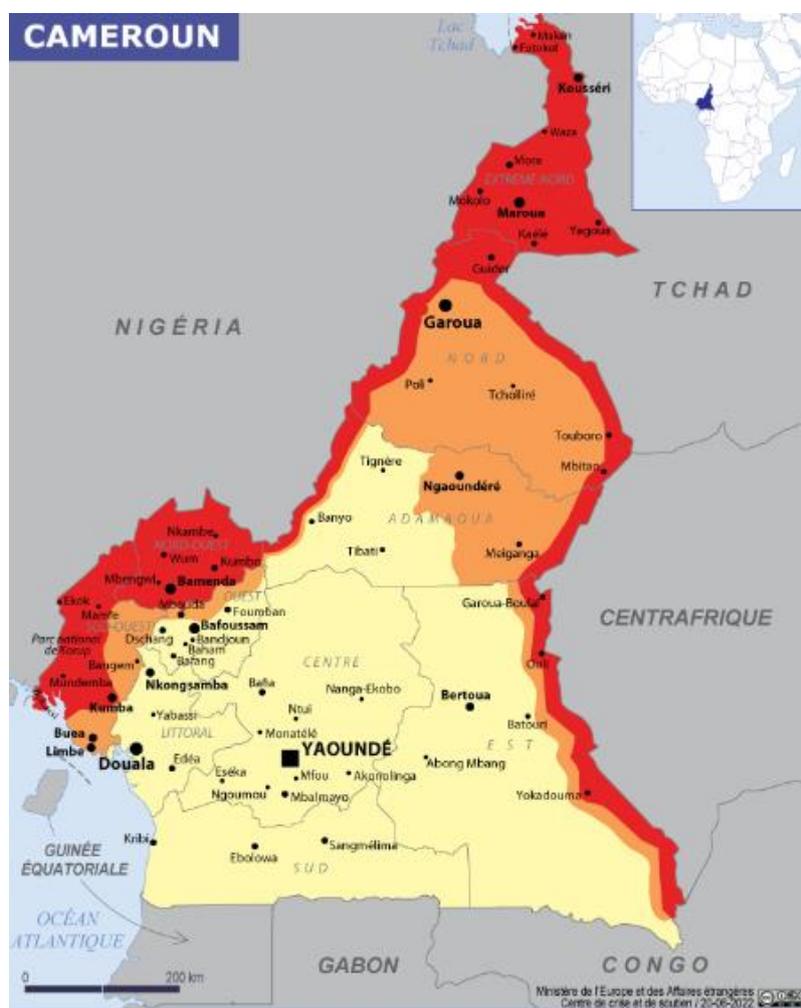
v-forets@france-volontaires.org .

ANNEXE 1 : ZONES NON-ELIGIBLES AU DEPLOIEMENT DE VOLONTAIRES

Tout déploiement de volontaires relevant des dispositifs français est soumis au respect du cadre sécuritaire et aux recommandations du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Pour plus d'information, se référer au site internet au lien suivant : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

Le déploiement de volontaires n'est pas autorisé dans les zones classées rouges par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les missions de VSI en zone orange sont autorisées.

Zones de vigilance au Cameroun



Ministère de l'Europe et des affaires étrangère le 10/01/2023.

Cette carte est susceptible d'évoluer. Pour la dernière version à jour, visitez le site internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/cameroun/#securite>

Zones de vigilance au Gabon



Ministère de l'Europe et des affaires étrangère le 10/01/2023.

Cette carte est susceptible d'évoluer. Pour la dernière version à jour, visitez le site internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/gabon/#securite>

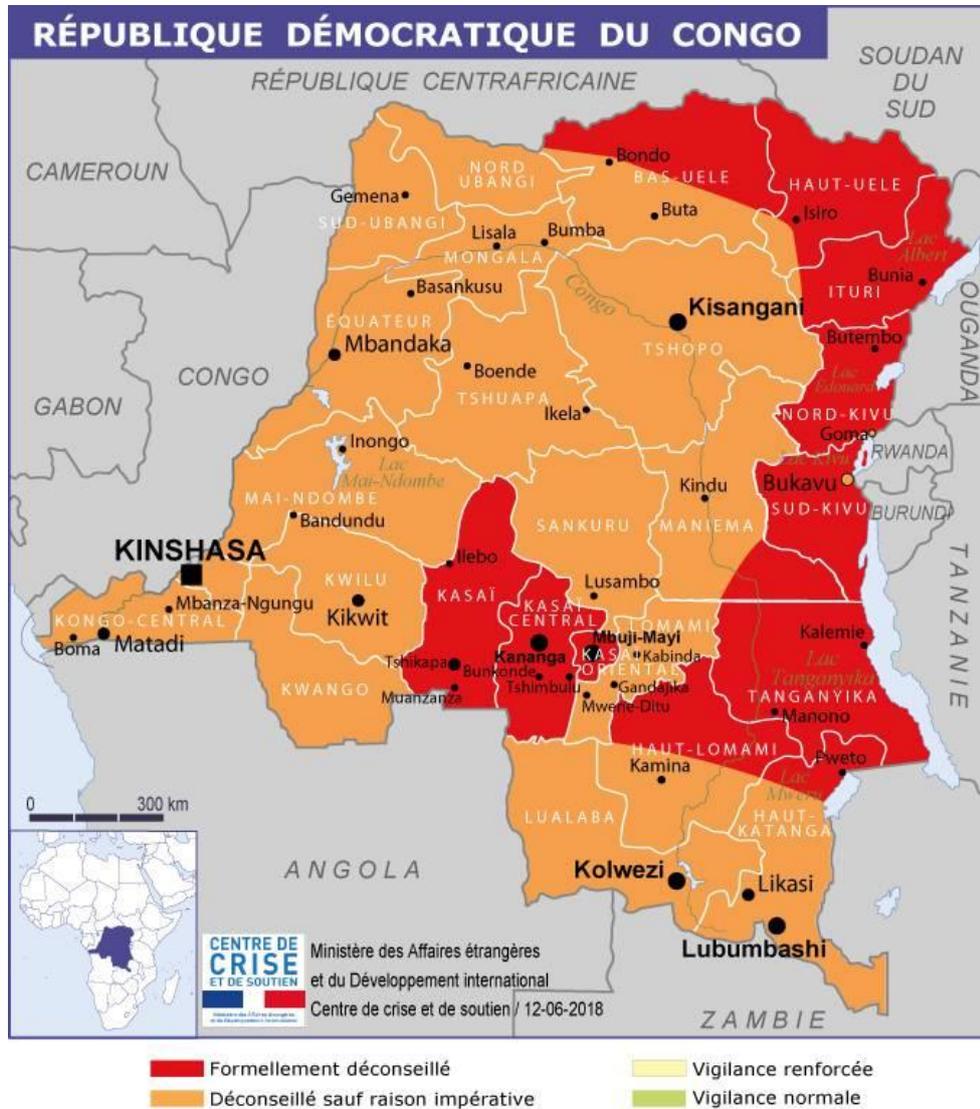
Zones de vigilance en République du Congo



Ministère de l'Europe et des affaires étrangères le 10/01/2023.

Cette carte est susceptible d'évoluer. Pour la dernière version à jour, visitez le site internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voageurs/conseils-par-pays-destination/congo/#securite>

Zones de vigilance en République Démocratique du Congo



Ministère de l'Europe et des affaires étrangère le 10/01/2023.

Cette carte est susceptible d'évoluer. Pour la dernière version à jour, visitez le site internet : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/republique-democratique-du-congo/#securite>

ANNEXE 2 : RECAPITULATIF DES DIFFERENTS TYPES DE VOLONTARIAT

Type de volontariat	Volontaire de solidarité internationale (VSI)	Volontaire National (VN)	Volontaire d'Echange et de Compétences (VEC)	Réciprocité	
				Volontaire de solidarité internationale en réciprocité (VSI-R)	Service civique de réciprocité (SC-R)
Durée de la mission dans le cadre du programme	12 mois	12 mois maximum	3 mois maximum	12 mois maximum	10 mois
Pays de déploiement de la mission	Cameroun ; Gabon ; République Démocratique du Congo ; République du Congo	Cameroun ; République du Congo ; Gabon	Cameroun ; Gabon ; République Démocratique du Congo ; République du Congo	France	France
Nationalité du volontaire	Toutes, sauf pays de déploiement	Nationalité du pays de déploiement	Française	Camerounaise, Gabonaise, Congolaise (RDC et RC)	Camerounaise, Gabonaise, Congolaise (RDC et RC)

Type de mission/profil du volontaire	Missions nécessitant une ou plusieurs compétences techniques, une expérience ou une formation spécifique. Pas de limite d'âge	Missions de volontariat où l'engagement est avant tout valorisé. Une expérience ou une formation spécifique pourra être demandée en fonction de la mission.	Missions courtes mobilisant des experts. Profils seniors, voire retraités.	Missions nécessitant une ou plusieurs compétences techniques, une expérience ou une formation spécifique. Pas de limite d'âge	Missions de volontariat où l'engagement est avant tout valorisé.
Modalité de mise en œuvre	Portage administratif du contrat par un organisme agréé. France Volontaires assurera la mise en relation si besoin. La liste des structures agréé est disponible en ligne ici	Les contrats de volontariat national seront coconstruits avec les agences de volontariat des pays de mise en œuvre.	Des structures spécialisées sont membres de France Volontaires et pourront se charger du recrutement et du portage administratif.	Portage administratif du contrat par un organisme agréé. France Volontaires assurera la mise en relation si besoin. La liste des structures agréé est disponible en ligne ici .	La structure d'accueil devra être labellisée par l'agence du service civique.

[Retour à la lecture](#)